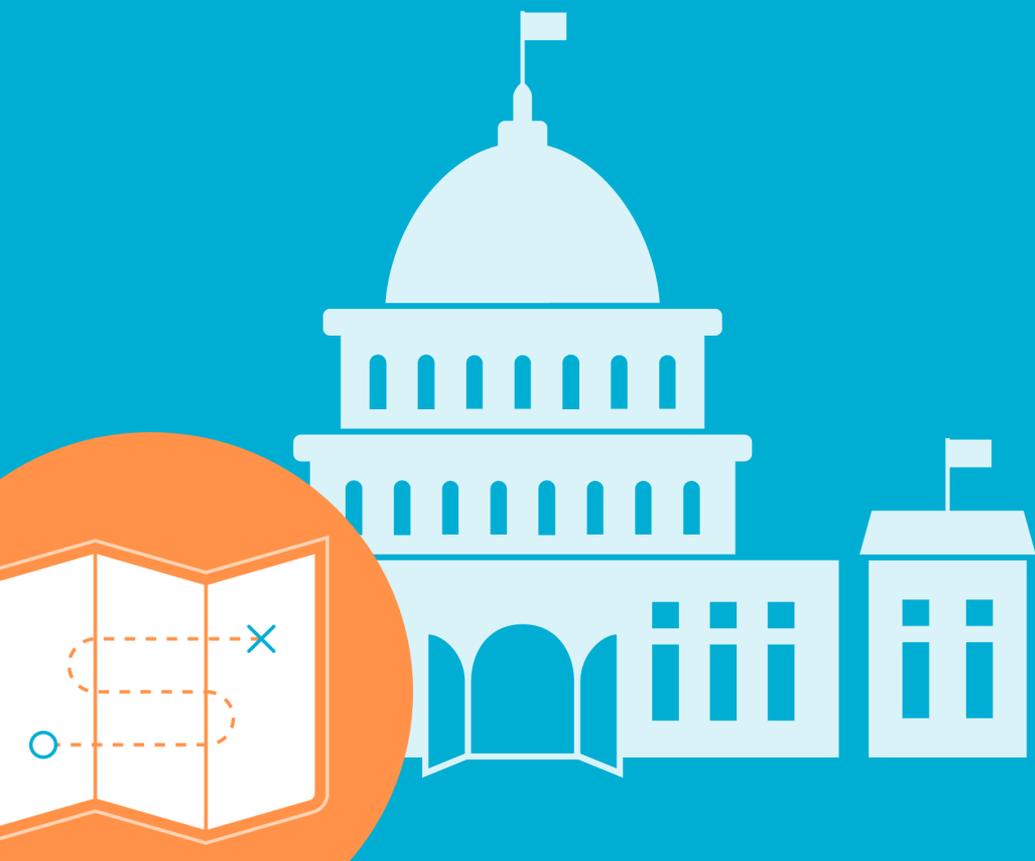


## Résumé exécutif

# Directives pour l'élaboration de Plans d'action pour un parlement ouvert





# Introduction

Les **Plans d'action pour un parlement ouvert** sont des outils utiles pour promouvoir l'ouverture législative à travers un processus innovant impliquant une grande collaboration avec la société civile. Un **guide pratique expliquant étape par étape** comment élaborer des Plans d'action pour un parlement ouvert conformément aux normes de co-création et aux politiques législatives du PGO, avec les points de vue de parlementaires, de greffiers parlementaires et des représentantes et représentants de la société civile ayant suivi ce processus, sera une ressource très utile pour les personnes qui travaillent sur leur premier plan ou qui souhaitent améliorer leurs processus.

Un document de travail provisoire a été élaboré par ParlAmericas en collaboration avec le Réseau numérique pour un parlement ouvert (OPeN, sigle en anglais), et grâce aux contributions de parlementaires, de membres de personnel parlementaire et de représentants de la société civile lors des sessions de travail de ParlAmericas, y compris la 3<sup>e</sup> Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas, à l'occasion du 8<sup>e</sup> Sommet des Amériques : États ouverts pour la gouvernance démocratique contre la corruption, qui a eu lieu les 11 et 12 avril 2018 à Lima, au Pérou, et la Réunion de co-création: Directives pour l'élaboration de plans d'action pour un parlement ouvert, qui s'est déroulée les 6 et 7 décembre 2018 à Santiago, au Chili.

Bien que le guide complet est toujours en cours d'élaboration, ce résumé a été conçu pour fournir un aperçu du processus de création d'un Plan d'action pour un parlement ouvert et pour vous inviter à contribuer davantage à la version longue. Si vous souhaitez nous faire part de votre expérience pour nous aider à rédiger ce guide, n'hésitez pas à contacter [parlamericasopn@parlamericas.org](mailto:parlamericasopn@parlamericas.org).

Le guide complet, ainsi que ce résumé, seront mis à jour suite à un processus consultatif ultérieur et sera publié en 2019.

# Qu'est-ce qu'un parlement ouvert?

Un parlement ouvert est une forme d'interaction entre le public et le pouvoir législatif qui promeut l'ouverture et la transparence parlementaires, pour garantir l'accès à l'information publique, la responsabilité, la participation citoyenne et des normes élevées en matière de probité et d'éthique dans le travail parlementaire.



## **Transparence et accès à l'information**

Droit de la personne des individus qui le souhaitent d'accéder aux informations d'intérêt public grâce à des mécanismes de diffusion d'information fiable.



## **Responsabilité**

Capacité du public à tenir le gouvernement, y compris le parlement, pour responsable de sa politique et de son rendement en matière de prestation de services.



## **Participation citoyenne**

Implication active des citoyennes et des citoyens dans la prise de décisions publiques pouvant avoir un impact sur leur vie.



## **Éthique et probité**

Normes d'intégrité les plus élevées applicables aux fonctionnaires.

## Qu'est-ce qu'un Plan d'action pour un parlement ouvert?

Un Plan d'action pour un parlement ouvert est un mécanisme à travers lequel un parlement s'engage à promouvoir l'ouverture et à renforcer la représentation et le contrôle, en collaboration avec la société civile. Un processus de co-création permet au parlement et à la société civile d'identifier les priorités d'action et de suivre et évaluer la progression de ces engagements.

Au vu de l'objectif d'améliorer l'interaction avec le public, inviter différents groupes de parties prenantes et un public plus large pour participer au processus de planification peut être très utile pour améliorer l'efficacité et la légitimité publique de ces efforts. C'est pourquoi le concept de **co-création** est appliqué aux plans d'action pour un parlement ouvert..

## Qu'est-ce que le Partenariat pour un gouvernement ouvert?

Le [Partenariat pour un gouvernement ouvert \(PGO\)](#) est une initiative multilatérale visant à garantir les engagements des gouvernements à promouvoir la transparence, à autonomiser le public, à lutter contre la corruption et à exploiter les nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance.

La participation au PGO est dirigée par la branche exécutive du gouvernement. Pour devenir membre du PGO, les pays membres doivent remplir des [critères d'éligibilité](#) et un [contrôle de valeurs](#), approuver une [Déclaration sur le Gouvernement ouvert](#) de haut niveau, créer un plan d'action national élaboré avec la consultation du public, et s'engager à réaliser des rapports indépendants sur leur progression. Depuis son lancement en 2011, 79 pays membres du PGO et 20 gouvernements sous-nationaux ont pris plus de 3 100 engagements pour rendre leur gouvernement plus ouvert et responsable.

# Quel est le lien entre ces efforts et le Partenariat pour un gouvernement ouvert?

Le PGO encourage les parlements des pays et des gouvernements locaux membres à s'engager dans un processus de plan d'action. Conformément à la [Politique d'engagement parlementaire du PGO](#), les parlements peuvent contribuer de deux façons :

1. Soumettre des engagements pour l'ouverture législative à inclure dans le plan d'action national sur 2 ans du gouvernement.
2. Co-crée un Plan d'action pour un parlement ouvert indépendant à inclure comme annexe ou chapitre à part dans le plan d'action national sur 2 ans du gouvernement.

Pour ces deux options, les parlements doivent suivre les principes et les exigences de participation du PGO, comme appliquer les [Normes de co-création et de participation du PGO](#), et participer aux évaluations Mécanisme d'examen indépendant du PGO. Ceci inclus la publication de mises à jour au sujet du progrès en ligne.

Bien qu'entamer ce processus à travers le PGO présente des avantages supplémentaires, les parlements dont le pays n'en est pas membre actuellement peuvent également élaborer leur propre Plan d'action pour un parlement ouvert pour atteindre les mêmes objectifs . Qu'il s'agisse de pays membres du PGO ou non, ces efforts visant à promouvoir l'ouverture législative sont soutenus par l'e-Réseau pour un parlement ouvert, l'OPeN (auparavant nommé Groupe de travail sur l'ouverture législative du PGO), dirigé par ParlAmericas, l'Institut national démocratique, le Réseau latino-américain pour la transparence législative, la Fondation Westminster pour la démocratie, Directorio Legislativo et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) .

# Exemples de plans d'action pour un parlement ouvert

| Pays   | Plans d'action  |
|--|---|
|  <b>Chili</b>             | <a href="#">2017-2018</a> ; <a href="#">2014-2016</a>                             |
|  <b>Colombie</b>          | <a href="#">2018-2019</a> ; <a href="#">2017-2018</a> ; <a href="#">2016-2017</a> |
|  <b>Costa Rica</b>        | <a href="#">2016-2017</a> ; <a href="#">2015-2016</a>                             |
|  <b>France</b>            | <a href="#">2018-2020</a> ; <a href="#">2015-2016</a>                             |
|  <b>Géorgie</b>           | <a href="#">2018-2019</a> ; <a href="#">2017</a> ; <a href="#">2015-2016</a>      |
|  <b>Guatemala</b>         | <a href="#">2016-2017</a>   |
|  <b>Indonésie</b>         | <a href="#">2018-2020</a>   |
|  <b>Kosovo</b>            | <a href="#">2016-2020</a>   |
|  <b>Macédoine du Nord</b> | <a href="#">2018-2020</a>   |
|  <b>Paraguay</b>          | <a href="#">2016-2018</a>   |
|  <b>Ukraine</b>           | <a href="#">2016-2017</a>   |

## Comment utiliser ce guide?

Ce guide donne un aperçu pratique des étapes requises pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des Plans d'action pour un parlement ouvert entrepris dans le cadre du PGO comme en dehors. Chaque étape comprend une brève introduction et une description de considérations utiles et/ou d'options disponibles .

# Principales étapes de l'élaboration d'un plan d'action pour un parlement ouvert



#1

Bâtir une volonté politique



#2

Créer ou identifier un organisme parlementaire pour diriger le processus



#8

Adopter et mettre en œuvre le Plan d'action pour un parlement ouvert



#7

Co-crée le Plan d'action pour un parlement ouvert



#9

Suivre sa progression et évaluer son efficacité



**#3**

Réflexion : Quel processus pour un parlement ouvert est le plus adapté à votre parlement?



**#4**

Identifier une personne-ressource pour le parlement ouvert au sein de votre institution



**#6**

Élaborer le processus de co-création avec la société civile



**#5**

Identifier le processus de participation de la société civile



**#10**

Répéter le cycle à partir de l'étape 6

## Étape 1 : Bâtir une volonté politique

Bâtir une volonté politique est une étape essentielle pour proposer des réformes pour un parlement ouvert et elle sera continue tout au long du processus. Pour encourager la création d'un Plan d'action pour un parlement ouvert, il peut être utile de créer un réseau multipartite de parlementaires partageant la même vision pour défendre ces réformes, ainsi que pour réfléchir aux acteurs parlementaires principaux devant participer pour que ce processus aboutisse.

### Acteurs pertinents :

|                         |                                     |                              |
|-------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Partis politiques       | Toutes les chambres                 | Administration parlementaire |
| Direction parlementaire | Organisations de la société civile  | Public général               |
|                         | Personne-ressource nationale du PGO |                              |

### Rappelez-vous ...

L'objectif d'un plan de ce type est de créer des réformes et/ou des activités visant à renforcer la capacité du parlement à adopter de meilleures lois ayant été débattues et élaborées avec la contribution d'individus provenant de tous milieux, ainsi que de ceux qui seront touchés par leur mise en œuvre. L'ouverture parlementaire promeut des espaces pour un dialogue efficace et une élaboration collaborative des politiques publiques. De plus, la transparence peut favoriser le respect envers les opinions divergentes et des textes législatifs fondés sur des faits. Un travail de meilleure qualité émanera d'un organisme législatif diversifié et inclusif fournissant des données pour étayer les décisions adoptées .

## Étape 2 : Créer ou identifier un organisme parlementaire pour diriger le processus

Un organisme parlementaire doit être identifié ou créé pour apporter leadership institutionnel et durabilité au processus. Cet organisme peut être créé à plusieurs niveaux de formalité. Il peut s'agir d'un comité parlementaire permanent existant ou nouveau, d'un comité spécial, d'un groupe ou caucus multipartite, ou le processus peut être dirigé par le conseil d'administration ou le président du parlement. Une variante plus officielle garantira la durabilité de cette initiative, mais cette option peut ne pas être applicable partout.

| Composition   | Mission  | Ressources   |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentation multipartite.</li> <li>- Représentation de toutes les chambres (si le parlement a deux chambres).</li> <li>- Greffiers parlementaires principaux.</li> <li>- Il est recommandé que les parlementaires de la majorité et de l'opposition occupent la présidence de l'organisme de façon alternée.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener un processus qui engagera le parlement à créer un plan d'action.</li> <li>- Jouer le rôle de défenseurs des réformes pour l'ouverture parlementaire.</li> <li>- Collaborer avec la société civile dans un processus de co-création.</li> <li>- Réaliser des consultations publiques.</li> <li>- Suivre la mise en œuvre du plan d'action adopté.</li> <li>- Mener l'élaboration de rapports d'auto-évaluation.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources humaines : Soutien de greffiers parlementaires (idéalement, des membres du personnel apolitiques conservant leur statut d'employé indépendamment des cycles électoraux).</li> <li>- Ressources financières/ institutionnelles : Capacité à se réunir régulièrement, budget pour le processus de co-création et les consultations publiques.</li> </ul> |

## Étape 3 : Réflexion : Quel processus pour un parlement ouvert est le plus adapté?

Les parlements peuvent développer des initiatives de parlement ouvert de différentes manières. Rendez-vous sur le [site web du Partenariat pour un gouvernement ouvert \(PGO\)](#) pour consulter la liste des pays membres.

### Parlements des pays membres du PGO

Les parlements des pays membres du PGO peuvent déterminer laquelle des options ci-dessous serait la plus avantageuse compte tenu du contexte national:

|   |   |
|---|---|
| <b>Option 1 :</b> Soumettre des engagements pour un parlement ouvert dans le plan d'action du gouvernement.   | <b>Option 2 :</b> Co-crée un Plan d'action pour un parlement ouvert comme chapitre du plan d'action du gouvernement.  |
| La branche exécutive est celle qui dirige le processus de plan d'action et le parlement développe, contrôle et évalue les <b>engagements pour un parlement ouvert.</b>  | La branche exécutive est celle qui dirige le processus de plan d'action et le parlement développe, contrôle et évalue le <b>Plan d'action pour un parlement ouvert.</b> |
| Les branches exécutive et législative doivent collaborer pour identifier un processus par lequel les engagements pour un parlement ouvert peuvent être intégrés dans le corps du plan d'action du gouvernement. | Les branches exécutive et législative doivent accepter d'intégrer le Plan d'action pour un parlement ouvert en tant que chapitre du plan d'action du gouvernement.      |

Dans les deux cas, les considérations suivantes doivent être prises en compte:

- ⇒ Couvrir la même période de 2 ans que le plan d'action national.
- ⇒ Être soumis au PGO comme faisant partie du plan d'action national à travers la personne-ressource officielle du PGO.
- ⇒ Suivre les [Normes de co-crédation et de participation du PGO](#) et par conséquent être élaboré et mis en œuvre en partenariat avec la société civile, comme expliqué dans ce guide. Vous trouverez des informations supplémentaires dans le [Kit d'outils du PGO sur la participation et la co-crédation](#).
- ⇒ Suivre les directives du PGO sur l'élaboration d'un Plan d'action en matière de format des engagements.
- ⇒ Être soumis au processus et au calendrier de la révision du pays par le Mécanisme d'examen indépendant (MEI).

### **Parlements de pays non membres du PGO**

Les parlements de pays ne participant pas au PGO peuvent développer leur propre Plan d'action pour un parlement ouvert. Même si ces plans ne seront pas évalués par le Mécanisme d'examen indépendant du PGO, nous encourageons ces parlements à suivre ses étapes et normes, en particulier en termes de participation, de suivi et d'évaluation. Les parlements entamant ce processus peuvent également saisir cette opportunité pour promouvoir le PGO et encourager leur gouvernement à rejoindre ce partenariat international.

## Étape 4 : Sélectionner une personne-ressource parlementaire pour toutes les questions concernant le parlement ouvert

Ce rôle est généralement attribué à un fonctionnaire parlementaire directeur apolitique pour soutenir le travail de l'organisme parlementaire menant ce processus. Les principales responsabilités de cette personne sont les suivantes:

- ⇒ Défendre en interne les efforts parlementaires pour des réformes d'ouverture.
- ⇒ Appuyer le dialogue entre le parlement et la société civile.
- ⇒ Coordonner la mise en œuvre des engagements pour une ouverture législative adoptés dans le Plan d'action pour un parlement ouvert.
- ⇒ Faire des rapports sur la progression du Plan d'action pour un parlement ouvert.
- ⇒ Appuyer la communication autour du Plan d'action pour un parlement ouvert.
- ⇒ Coopérer avec l'e-Réseau pour un parlement ouvert et demander du soutien si nécessaire.
- ⇒ Participer et promouvoir la participation parlementaire à des événements régionaux et internationaux sur le gouvernement et le parlement ouverts.
- ⇒ Coopérer avec les personnes-ressources pour le parlement ouvert d'autres pays.

La personne-ressource parlementaire étant chargée d'appuyer le processus du plan d'action, il peut être important de réfléchir aux ressources dont elle pourrait avoir besoin pour remplir ce rôle efficacement. Cela peut inclure une équipe de personnel et des ressources financières dédiées pour mettre en œuvre le processus de co-création et les engagements adoptés, ainsi que pour participer à des événements régionaux et internationaux pour échanger des expériences.

## Étape 5 : Identifier un processus pour déterminer la mobilisation de la société

Pour assurer la haute qualité de la participation de divers groupes de parties prenantes, il faut établir une stratégie de mobilisation de la société civile dans ce processus. Pour respecter entièrement le concept de co-crédation, il est conseillé de ne pas inviter la société civile seulement pour contribuer à l'élaboration du Plan d'action pour un parlement ouvert, mais également pour définir le processus qui sera appliqué pour son élaboration, son suivi et son évaluation.

Le mécanisme de la mobilisation de la société civile tout au long du cycle du plan d'action doit être ouvert, équitable et transparent. Cette mobilisation peut se faire à plusieurs niveaux de formalité, allant de la création d'un forum, groupe ou comité multi-intervenants parlementaire, à un appel ouvert pour participer à toutes les réunions.

|  |  |
|--|--|
| <b>Officiel – Forum, groupe ou comité multi-intervenants</b> | Un forum, groupe ou comité composé de l'organisme parlementaire et de représentantes et représentants de la société civile contrôle la totalité du cycle du plan d'action. Il est recommandé que la représentation de la société civile dans ce forum soit déterminée par un processus mené par la société civile. |
| <b>Non officiel – Appel ouvert pour chaque réunion</b>       | Un appel ouvert à la participation de la société civile est envoyé avec un préavis raisonnable avant toutes les réunions visant à élaborer, suivre ou évaluer le plan.   |

## Étape 6 : Élaborer le processus de co-création avec la société civile

La première réunion de co-création, avec la participation de l'organisme parlementaire et des représentants de la société civile (identifiés à l'étape précédente), peut se concentrer sur la définition du processus de co-création pour le Plan d'action pour un parlement ouvert. Pour planifier un processus de Plan d'action pour un parlement ouvert, comme pour tout processus participatif, il est recommandé de faire particulièrement attention à quatre éléments :

- **Objectif** : Définir et s'accorder sur un objectif clair est la première étape principale pour élaborer un processus participatif. Pour définir un objectif, il est important de réfléchir aux extrants et aux résultats que vous souhaitez obtenir.
- **Contexte** : Il existe de nombreux facteurs contextuels à prendre en compte lors de la planification du processus de co-création. Il s'agit de facteurs internes du parlement (capacités et ressources, processus décisionnel, acteurs parlementaires internes, processus budgétaire), comme de facteurs externes de la société en général (sensibilisation, échelle géographique, pénétration d'Internet, expertise, réseaux préexistants).
- **Personnes** : Différents groupes peuvent s'impliquer pour différentes raisons à différentes phases du cycle du PGO. Par exemple, le public, la société civile et autres parties prenantes peuvent s'impliquer pour sensibiliser, définir l'agenda, apporter des idées, formuler des engagements, prendre des décisions, mettre en œuvre, contrôler ou évaluer.
- **Processus** : Réfléchir aux questions de l'objectif, du contexte et des personnes vous aidera à définir le processus à suivre pour impliquer la société civile, le public et autres parties prenantes dans le cycle du Plan d'action pour un parlement ouvert. Cela déterminera en particulier la combinaison de méthodes et de canaux à utiliser dans les différentes phases du processus.

# Étape 7 : Co-cr er le Plan d'action pour un parlement ouvert

Le processus de co-cr ation  labor    l' tape pr c dente est appliqu , et les engagements du Plan d'action pour un parlement ouvert sont d velopp s et hi rarchis s. Les Plans d'action pour un parlement ouvert efficaces sont ax s sur des priorit s nationales importantes et des r formes ambitieuses; correspondent aux valeurs de transparence, de responsabilit , de participation du public et d' thique; et contiennent des engagements sp cifiques, assortis de d lais et mesurables.

## **D lai**

Il est recommand  que les plans d'action couvrent une p riode d'un an minimum afin d'obtenir des r sultats significatifs, et de deux ans minimum au sein du PGO. Il peut  tre important de tenir compte des : 1) cycles  lectoraux, 2) changements dans la direction parlementaire et 3) processus de budg tisation parlementaire et de planification strat gique.

## **Format et longueur**

L'exp rience a montr  qu'il est pr f rable d'avoir un plan d'action qui  num re environ 5 engagements ambitieux r partis sur plusieurs th mes qu'un plan d'action pr sentant de nombreux engagements plus faibles. Les plans d'action doivent  tre clairs, succincts et ax s sur l'action, et doivent  tre r dig s dans un langage simple faisant une utilisation minimale de termes techniques .

## **Engagements individuels**

Lors de la r daction des engagements individuels dans le plan, il est important que chacun soit v rifiable, mesurable, responsable, pertinent et assorti d'un d lai.

## Étape 8 : Adopter et mettre en œuvre le Plan d'action pour un parlement ouvert

Le Plan d'action pour un parlement ouvert est officiellement adopté par le parlement conformément au processus d'autorisation déterminé à l'étape 2, Créer ou identifier un organisme parlementaire pour diriger le processus du Plan d'action pour un parlement ouvert. Il est important de penser à une stratégie de communication pour le lancement du plan.

Le parlement et ses partenaires de la société civile mettent alors en œuvre les engagements du Plan d'action pour un parlement ouvert et suivent sa progression (comme expliqué à l'étape suivante). Durant cette phase du plan d'action, le parlement organise des réunions régulières avec les représentants de la société civile pour suivre sa progression.

Les parlements qui entament le cycle du plan d'action dans le cadre du PGO doivent coordonner l'inclusion des engagements pour un parlement ouvert ou des Plans d'action pour un parlement ouvert dans le Plan d'action national du PGO de leur pays. La personne-ressource du PGO soumettra ensuite le Plan d'action national du pays à l'Unité d'appui du PGO.

## Étape 9 : Suivre la progression et évaluer l'efficacité

Pour garantir que le plan fonctionne et que les engagements sont correctement mis en œuvre, il est recommandé au parlement de suivre sa progression régulièrement et d'impliquer les parties prenantes pour déterminer si de nouvelles initiatives obtiennent les résultats escomptés. Nous vous encourageons à effectuer des rapports d'auto-évaluation en consultation avec la société civile à mi-mandat et en fin de mandat, ainsi qu'à adopter une stratégie de communication pour faire part des avancées aux citoyennes et aux citoyens.

Les **rapports d'auto-évaluation** sont un élément clé de la responsabilité et un moyen de suivre la progression. Ils aident également différentes parties prenantes à mieux comprendre le point de vue du parlement sur le processus du Plan d'action pour un parlement ouvert et les résultats obtenus durant l'année. Intégrer les réflexions des participants de la société civile et du public en général dans ce processus peut représenter une grande valeur ajoutée pour les rapports d'auto-évaluation, que cela se fasse à travers le forum multi-intervenants s'il en existe un, ou via un processus de consultation à part.

### **Mécanisme d'examen indépendant (MEI) du PGO**

Les plans d'action ou les engagements pour un parlement ouvert élaborés dans le cadre du PGO seront également soumis au Mécanisme d'examen indépendant de ce partenariat. Dans le cadre de ce processus, un chercheur indépendant réalisera l'examen et les consultations nécessaires avec des acteurs clés pour effectuer des rapports d'évaluation.

## Étape 10 : Répéter le cycle

Étant donné qu'il s'agit d'un processus à améliorer de manière continue, suite à la fin d'un plan, les leçons retenues lors du suivi et de l'évaluation sont prises en compte dans l'élaboration d'un nouveau plan. Il est conseillé de reprendre le cycle à l'étape 6 ou à une étape antérieure, afin de pouvoir examiner et réfléchir aux améliorations à apporter au processus/mécanisme de mobilisation de la société civile .

### Comment les parlements peuvent soutenir un gouvernement ouvert?

Au-delà de mettre en place des initiatives pour un parlement ouvert, les parlements peuvent jouer un rôle important en soutenant des initiatives pour un gouvernement ouvert dans toutes les branches de

**Défendre les valeurs et principes du PGO** en examiner et en adoptant des textes législatifs pertinents.

**S'associer au PGO pour une réforme ambitieuse** en définissant l'agenda national et en apportant un soutien politique aux initiatives du PGO.

**Améliorer la mise en œuvre des plans d'action** grâce à l'action parlementaire et en demandant publiquement des comptes au gouvernement.

**Sécuriser des réformes pour un gouvernement ouvert durables** en créant une traction politique en dehors des lignes de parti et des cycles électoraux.

**Adopter des réformes pour un parlement ouvert** pour consolider le gouvernement ouvert dans le paysage politique.

# Comment l'e-Réseau pour un parlement ouvert (OPeN) peut-il aider?

[L'e-Réseau pour un parlement ouvert \(OPeN\)](#) est un consortium d'organisations internationales et de la société civile composé de ParlAmericas, de l'Institut national démocratique, du Réseau latino-américain pour la transparence législative, de la Fondation Westminster pour la démocratie, de Directorio Legislativo, du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui se sont rassemblés afin de coordonner des efforts internationaux pour promouvoir l'ouverture législative et contribuer à l'avancée mondiale de l'Objectif de développement durable 16, visant à bâtir des institutions fortes:

- Partageant des expériences et des meilleures pratiques sur des aspects des plans d'action.
- Examinant le contenu des plans d'action pour donner des retours.
- Identifiant des engagements modèles ambitieux à inclure dans les plans d'action.
- Aidant les parlements à intégrer les retours des rapports d'auto-évaluation et du Mécanisme d'examen indépendant.
- Reliant les parlements à des ressources d'apprentissage comme des études de cas, des bonnes pratiques, des rapports de recherche, etc.
- Réalisant des échanges entre pairs régionaux ou bilatéraux entre les pays.
- Apportant une assistance technique au niveau national dans toute phase du processus du plan d'action.
- Organisant des événements régionaux et internationaux réguliers destinés à la communauté œuvrant pour l'ouverture parlementaire.
- Appuyant les efforts de plaidoyer relatifs à l'ouverture parlementaire, comme la [Semaine mondiale pour l'ouverture législative \(GLOW\)](#).

Pour toute informations supplémentaires sur l'OPeN ou son Conseil de direction parlementaire, veuillez contacter le consortium via une de ses organisations partenaires ou à l'adresse [openparlnetwork@gmail.com](mailto:openparlnetwork@gmail.com).

# Histoires du Succès

## Chili

### Amener de nouvelles voix au parlement

**Pour amener davantage de citoyens au parlement, la Chambre des députés du Chili a élaboré une motion pour améliorer la réglementation de la participation citoyenne.**

L'un des engagements du premier Plan d'action pour un parlement ouvert était d'évaluer les mécanismes de participation existants dans les discussions du Congrès national. Les conclusions de cette étude menée par le Programme des Nations Unies pour le développement ont révélé que les participants « étaient toujours les mêmes, » un petit groupe parvenant à participer au sein du parlement, tandis qu'un groupe bien plus grand était laissé pour compte. De plus, il n'y avait pas de cohérence entre les méthodes employées par les comités pour sélectionner les participants aux discussions.

Le Groupe bicaméral sur la transparence du Congrès a observé un besoin impératif d'améliorer les normes de participation citoyenne au processus législatif et l'a traduit en un engagement dans son deuxième Plan d'action pour un parlement ouvert.

En utilisant la méthodologie du PGO, un exercice sans précédent de co-création a vu près de 100 organisations de la société civile, parlementaires et membres du Congrès, développer une nouvelle réglementation établissant une norme pour la participation dans les deux chambres, ainsi que des critères plus transparents et équitables pour la sélection des participants aux audiences publiques des comités. Une unité administrative spécialisée dans la participation citoyenne doit être créée pour appuyer la participation citoyenne dans ses différentes modalités. En outre, des mises à jour seront appliquées pour améliorer « Congrès virtuel, » une plateforme en ligne qui aidera à décentraliser la participation. Les membres de la Chambre des députés du Groupe bicaméral ont présenté une motion pour adopter cette réglementation en mai 2019 et son adoption est prévue avant la fin de l'année. Au Sénat, l'accord pour présenter la motion de la Commission à l'éthique est également prévue dans de brefs délais.

# Histoires du Succès

## Croatie

### Démocratie participative via des consultations en ligne

**À travers un portail de consultation en ligne, la Croatie diffuse désormais des données de grande qualité et permet aux citoyens de suivre et de contribuer à la rédaction de propositions législatives.**

Le public avait auparavant des opportunités limitées de faire part de ses opinions sur les propositions législatives. Les rares forums en ligne qui existaient étaient dispersés dans chaque ministère, décourageant la participation citoyenne et affaiblissant la responsabilité publique.

Un [forum public](#) en ligne central a été créé pour permettre aux citoyens de suivre la rédaction des lois, de la phase de groupe de travail jusqu'à l'adoption, et de donner leur avis. Les citoyens peuvent s'inscrire sur le site et laisser des commentaires sur les textes législatifs proposés, qui devront tous être examinés par les différents ministères.

Une fois une consultation terminée, le ministère concerné analyse les commentaires reçus et décide lesquels accepter ou rejeter. Cette initiative a amélioré la responsabilité en obligeant les autorités à répondre à chaque commentaire dans de brefs délais. Les médias ont également joué un rôle important : les journalistes se sont rapidement emparés de cette plateforme et annoncent quand des consultations sont ouvertes pour des questions importantes.

Le gouvernement croate diffuse désormais plus d'informations rapidement, et de meilleure qualité. Cela permet au public d'influencer davantage la prise de décision : En 2015, près de 6 000 participants ont laissé 15 000 commentaires sur le portail de consultation en ligne. Parmi ces propositions, 55 % ont été entièrement mises en place et 28 % l'ont été partiellement. En invitant les citoyens à suivre l'élaboration des lois et à contribuer activement au processus, cet engagement a aidé à renforcer la responsabilité publique du pays.

# Histoires du Succès

## Paraguay

### Évaluation de l'exécution du budget

**Au Paraguay, un nouveau portail du Sénat permet à la société civile, aux parlementaires et autres parties intéressées de suivre le niveau d'exécution du budget pour les ministères dans chaque secteur.**

L'exécution limitée du budget approuvé par les parlements est un problème dans plusieurs secteurs, programmes ministériels et provinces. Le ministère des Finances publie ces informations à travers son système d'information financière de l'État, mais dans un format très complexe. Cela en rend la lecture et la compréhension difficile pour celles et ceux qui ne sont pas des techniciens experts en la matière, et cela rend également difficile d'identifier les lignes et les détails budgétaires pour un domaine précis.

Dans son premier Plan d'action pour un parlement ouvert (2016-2018), le premier engagement du Paraguay était de « développer de nouveaux canaux d'interaction avec les citoyens leur permettant de et les encourageant à contribuer au processus législatif et à le suivre. » Cet engagement incluait une évaluation trimestrielle de l'exécution du budget (financière et par résultats) par zone géographique, réalisée par les ministres de l'Éducation, de la Santé, des Travaux publics, de l'Intérieur, de la Justice, de l'Urbanisme, du Logement, de l'Assainissement, de l'Électricité et des Services sociaux.

Aujourd'hui, les informations rassemblées grâce à ces évaluations sont disponibles sur le [site web du Sénat](#) dans un format simple, permettant à la société civile, aux parlementaires et à toute autre partie intéressée d'accéder aux données qu'ils recherchent. Des rapports permettent de localiser facilement les contenus recherchés, et un système de feux de circulation classe les niveaux d'exécution du budget de chaque secteur, dans chaque ministère, donnant ainsi un aperçu rapide et intuitif.

# Histoires du Succès

## Estonie

### Les citoyens s'expriment à travers l'Assemblée du peuple

**Les citoyens collaborent, hiérarchisent et votent des propositions politiques importantes en ligne et hors ligne à travers l'Assemblée du peuple, ou Rahvakogu.**

En mai 2012, un ancien député estonien a déclenché un scandale en admettant que des responsables de son parti lui avaient confié de l'argent provenant de sources douteuses, à déposer dans les coffres du parti, pratique qu'il affirmait être habituelle au sein du parti.

En réponse à la vague de protestation qui s'en est suivi, le président a accepté de consulter le peuple pour trouver des solutions à ce problème de corruption. Avec le soutien d'organisations de la société civile, l'Assemblée du peuple a été lancée : Rahvakogu, une plateforme où les citoyens peuvent collaborer, hiérarchiser et voter des propositions politiques importantes en ligne et hors ligne.

Le parlement estonien a depuis transformé deux de ces propositions en lois (sur le financement des partis politiques et sur les pétitions publiques) et en a adopté de nombreuses autres. Depuis 2016, plus de 20 propositions, chacune avec 1 000 signatures en ligne, sont parvenues au parlement à travers la plateforme de participation en ligne rahvaalgatus.ee. Le potentiel de cette plateforme se manifeste désormais au-delà de l'Estonie; la Jamaïque, par exemple, est en train de l'adapter.



ParlAmericas est l'institution qui promeut la **DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE** dans le système interaméricain



ParlAmericas est composé des **ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES** des États membres de l'OEA de l'Amérique du Nord, Centrale et du Sud, et des Caraïbes



ParlAmericas facilite l'échange des **MEILLEURES PRATIQUES** parlementaires et promeut le **DIALOGUE POLITIQUE COOPÉRATIF**



ParlAmericas intègre l'**ÉGALITÉ DES GENRES** en préconisant l'autonomisation politique des femmes et l'application d'une perspective d'analyse du genre dans le travail législatif



ParlAmericas promeut les **PARLEMENTS OUVERTS** en renforçant les principes de transparence, de responsabilisation, de participation citoyenne, et d'éthique et probité



ParlAmericas encourage les politiques et mesures législatives pour atténuer et s'adapter aux effets du **CHANGEMENT CLIMATIQUE**



ParlAmericas travaille pour renforcer la démocratie et gouvernance en accompagnant les **PROCESSUS ÉLECTORAUX**



ParlAmericas est basé à **OTTAWA, CANADA**





Secrétariat International de ParlAmericas  
710—150 Wellington St., Ottawa, Ontario, K1P 5A4 Canada  
Téléphone: +1 (613) 594-5222 | Télécopieur: +1 (613) 594-4766  
[www.parlamericas.org](http://www.parlamericas.org) | [info@parlamericas.org](mailto:info@parlamericas.org)

